

Question : Combien de temps doit-on déclarer un sinistre ?

Answer : Toute déclaration de sinistre, doit être faite dans les 5 jours qui suivent l'incident, 2 jours en cas de vol.

Question : Quels sont les documents à fournir en cas de sinistre ?

Answer : - Constat à l'amiable ou PV, et une déclaration régulière pour les garanties « Dommages Tous Risques » ; - Copie de la carte grise ; - Copie de la police d'assurance ; - Certificats médicaux mentionnant la nature des blessures et leurs conséquences probables ; - En cas de panne mécanique garantie par le contrat : - Un diagnostic précis de la panne ou de l'incident, de ses causes et de ses conséquences dommageables, - Un devis précisant le montant de la réparation en détaillant les pièces à réparer ou celles à remplacer (dans ce dernier cas l'échange standard sera à privilégier chaque fois que possible), et la main-d'œuvre selon le respect strict des barèmes constructeurs.

Question : À quoi correspond la franchise, dans mon contrat d'assurance Moto ?

Answer : Lorsque vous déclarez un sinistre, votre assurance moto vous permet d'être indemnisé. En fonction du niveau de garantie choisi, il est possible que tout ne soit pas pris en charge. Vous devrez donc payer une franchise, correspondant à un reste à charge. Les différentes conditions et montants des franchises sont indiqués dans le détail de nos offres.